



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 34

Mercredi 21 septembre 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

#### Procédure de participation concernant les routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, soumet le projet de construction suivant à la population dans le cadre d'une procédure de participation en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR) en relation avec l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC).

La population est invitée à faire part de ses suggestions ou objections par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 1376, Rte N° 6 - Loveresse

Commune: Loveresse

Projet: 230.20285 / Nouvelle construction - Trottoir: Loveresse, Grand Nods

Construction d'une nouvelle liaison piétonne

Lieu de mise à l'enquête: Administration de la Commune mixte de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse

Durée de mise à l'enquête: 21 septembre au 21 octobre 2022

Remarque: Il n'est pas possible de former opposition au stade de la procédure de participation, mais seulement dans le cadre de la mise à l'enquête publique des plans.

Loveresse, le 19 septembre 2022

Office des ponts et chaussées

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)



### Belprahon

#### Fermeture du bureau communal

En raison des vacances de la secrétaire, le bureau communal sera fermé du **lundi 3 octobre au vendredi 7 octobre 2022**. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public, possibilité d'appeler le 079 299 45 22.

Belprahon, le 21 septembre 2022

Le Secrétariat communal

#### Procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2022

Conformément à l'article 65, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée communale a été déposé publiquement durant 20 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 8 septembre 2022.

Belprahon, le 21 septembre 2022

Le Conseil communal



### Corcelles

#### Emondage des haies 2023

Le Secrétariat communal vous informe que la séance pour l'attribution de l'émondage des haies 2023 aura lieu le

**Lundi 24 octobre 2022 à 19 h**

Cette séance se tiendra dans les locaux du Secrétariat communal.

Corcelles, le 8 septembre 2022

Le secrétariat communal



### Court

#### Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Court, lot 2

Une zone située au Sud du secteur bâti de Court, ainsi que les zones agricoles situées aux alentours du village, ont fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration suite à l'amélioration foncière de Court. Les surfaces agricoles utiles ont été mises à jour.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête publique **du mercredi 7 septembre 2022 au vendredi 7 octobre 2022** à l'administration municipale de Court, conformément à l'article 38 de la Loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo; RSB 215.341).

Pendant la mise à l'enquête, toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les

lacunes de la mensuration (article 39 LCGéo). Les documents doivent être envoyés durant le délai de mise à l'enquête à l'adresse suivante: Municipalité de Court, Conseil municipal, rue de la Valle 19, 2738 Court.

En date du **mardi 27 septembre 2022**, de 19 h à 21 h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, sera présent à l'administration municipale de Court (rue de la Valle 19, 2738 Court) pour donner des renseignements et répondre aux questions des personnes intéressées.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil suisse (article 29 de l'Ordonnance fédérale sur la mensuration officielle - OMO; RS 211.432.2).

Court, le 21 septembre 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



### Loveresse

Arrondissement d'ingénieur en chef III Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

#### Invitation à une séance publique d'information

L'arrondissement d'ingénieur en chef III et la Commune mixte de Loveresse invitent la population à une séance publique d'information, qui aura lieu le

**lundi 26 septembre 2022 à 19 h 30**

**à la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI),**

**Beau-Site 9, 2732 Loveresse**

Cette réunion est mise sur pied pour présenter le projet de participation 230.20285 / Nouvelle construction - Trottoir: Loveresse, Grand Nods, prévoyant la sécurisation du cheminement piétonnier en bordure de la route cantonale, actuellement à disposition pour consultation auprès de l'administration communale de Loveresse et répondre aux questions posées.

Nous espérons accueillir à cette séance un grand nombre de personnes intéressées.

Loveresse, le 19 septembre 2022

Office des ponts et chaussées



### Moutier

#### Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours les postes suivants:

**trois aides-concierges remplaçantes, sur appel, au service des Bâtiments.**

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

**Délai de réception des postulations: jeudi 29 septembre 2022.**

Moutier, le 12 septembre 2022

Conseil municipal

## Avis de construction

Requérant: Rérat Christiane et Bélet Pascal, Rue du Château 14, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 2063, Chemin du Levant 10

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau bibloc et installation d'un poêle à pellets

Zone: H2

Dérogation: art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 21 octobre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 septembre 2022

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant: Kummer Martial, Les Collines 22, 2802 Develier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 846, Rue de Vigneule 11

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur air-eau

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 21 octobre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 septembre 2022

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant: Remund Werbeteknik AG, Gattlen Estelle, Hauptstrasse 59, 3208 Büchslen

Emplacement: Parcelle N° 558, Rue de l'Ecluse 1

Projet: Nouvelle signalétique et enseignes lumineuses (Denner)

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 21 octobre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 septembre 2022

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant: Di Antonio Donato et Sarron Valérie, Chemin des Pommiers 4, 2740 Moutier

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 2950, Chemin des Pommiers 4

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 21 octobre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 septembre 2022

Services Techniques-Urbanisme



**Petit-Val**

## Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Emplacement: parcelle N° 255, au lieu-dit: «Le Chablet 42a», Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet: démolition et reconstruction des garages existants sur les mêmes fondations et dans les mêmes dimensions.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: protection du paysage N° 4 «Le Chablet» (art. 531 RCC).

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 octobre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 septembre 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

Requérant: Cattin Bernard, Haut du Village 103, 2718 Lajoux

Auteur du projet: Rindlisbacher AG, Rindlisbacher Frank, Schulhausstrasse 45, 4564 Obergerlafingen

Emplacement: Parcelle N° 74, Fornet Dessous 18, 2717 Fornet-Dessous

N° eBau: 2022-9569

Projet de construction: Mise en état de l'écurie existante et création d'une nouvelle salle de traite avec cour extérieure.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Agricole (le projet est conforme à la zone)

Dérogation requise: art. 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 octobre 2022 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 14 septembre 2022

Secrétariat communal

## Elections communales du 27 novembre 2022

Vu les articles 74 et suivants du règlement d'organisation, le Conseil communal a fixé les élections portant sur le renouvellement des autorités communales, pour la prochaine législature, d'une période de quatre ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026, au

**dimanche 27 novembre 2022 de 10 h à 11 h à l'Administration communale à Souboz**

Les ayants droits au vote en matière communale sont invités à procéder aux élections suivantes, par les urnes, selon le système majoritaire:

- le ou la président(e) des assemblées
- le ou la vice-président(e) des assemblées
- le maire ou la mairesse
- 4 membres du conseil communal

Les listes des candidats, établies selon l'article 77 du règlement d'organisation **devront être déposées au Secrétariat communal à Souboz jusqu'au jeudi 13 octobre 2022 à 11 h**. Des listes types sont à disposition au Secrétariat communal et sur le site internet [www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch).

Extrait du Règlement d'organisation:

- Les listes de candidats doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats.
- Chaque liste de candidats doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres.
- Une liste de candidats ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.
- Chaque liste de candidats doit être signée par au moins 10 électeurs. Les candidats ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils se trouvent.
- Les électeurs ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats pour la même fonction. Ils ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 18 décembre 2022 aux mêmes heures et dans le même local.

Souboz, le 21 septembre 2022

Conseil communal

## Fermeture de la route de la Combe

En raison du Tir de clôture organisé par la Société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation dimanche 2 octobre 2022 de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h.

Souboz, le 21 septembre 2022

Conseil communal

**Retrouvez la feuille officielle d'avis  
du district de Moutier  
en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**



### Avis de construction

Requérants : Neuenschwander Carol et Jason, Chemin du Nord 8, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Beeler Architecture, Rue de Mévilier 36, 2738 Court

Emplacement : Parcelle N° 853, Chemin du Nord 8a

Projet : Construction d'un abri de jardin avec une cheminée pour le four à pizza

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 13 octobre 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 14 septembre 2022

Le secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérant : Gafner Joël, Les Courtes-Rayes 3, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Gafner Cindy et Joël, Les Courtes-Rayes 3, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1316, Les Courtes-Rayes 3

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 13 octobre 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 14 septembre 2022

Le secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérante : Garage-Carosserie Siegrist SA, M. Heinz Siegrist, Rte de Tavannes 44, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Bureau d'architecture Cattoni Bruno, Rue de la Gare 16, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 160, au lieu-dit : « Rte de Tavannes 44 », commune de Reconvilier.

Projet : demande de changement d'affectation pour le déplacement du shop existant dans les locaux au Nord de la pompe à essence, aménagement d'une zone d'exposition (véhicules et accessoires de voitures) et de la réception à l'emplacement actuel du shop au Sud-Ouest du bâtiment N° 44, aménagement de 5 nouvelles places de stationnement à l'Est de la parcelle, pose d'un nouveau totem publicitaire à l'Est du garage, remplacement publicitaire sur totem existant à l'Ouest, aménagement de mâts pour drapeaux publicitaires et pose de bandeaux publicitaires en façade.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 octobre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 septembre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant : Moveri Mini-Prix, Mettlenweg 9b, 2504 Bienne

Propriétaire : Garage-Carosserie Siegrist SA, Route de Tavannes 44, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : ID Neon SA, La Guérite 21, 1541 Sévaz

Emplacement : Parcelle N° 160, Route de Tavannes 44

Projet : Changement des enseignes publicitaires de la pompe à essence

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : HA2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 20 octobre 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 21 septembre 2022

Le secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérant : Schnegg Benoît, Rue du Moulin 35, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Berger Pierre-Alain, Les Vieux Chemins 21, 2712 Le Fuet

Emplacement : Parcelle N° 1151, Rue du Moulin 35

Projet : Ajout d'un poêle à bois intérieur avec canal de cheminée extérieur sur toiture Est

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : HA2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 20 octobre 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 21 septembre 2022

Le secrétariat municipal

### Travaux au Chemin du Stade

Jusqu'à fin octobre, l'accès aux terrains de football à Reconvilier sera perturbé en raison de travaux sur le Chemin du Stade.

Le cheminement piétonnier Reconvilier-Saules (chemin des écoliers) demeure néanmoins garanti. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

Reconvilier, le 21 septembre 2022

Le secrétariat municipal

### Informations communales

#### Elections municipales du 27 novembre 2022

Le Conseil municipal a fixé l'élection au 27 novembre 2022

- des six membres du Conseil municipal et des six membres de la Commission scolaire, selon le système de la représentation proportionnelle;
- du Maire, du Président et du Vice-président de l'Assemblée municipale, selon le système de la représentation majoritaire,

pour la prochaine législature, d'une période de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

#### Extraits du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes :

- Les partis et les groupes d'électeurs qui prétendent à l'attribution de mandats présentent leur liste.
- Chaque liste de candidats doit porter une dénomination qui la distingue des autres listes.
- Les listes doivent être déposées auprès du secrétariat municipal, Route de Chandon 9, en un exemplaire original jusqu'au jeudi 13 octobre 2022, à 11 h 30, au plus tard.
- Une liste de candidats ne peut pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.
- Aucun nom ne peut y figurer plus de deux fois.
- Si une liste contient un nombre supérieur de noms au nombre de sièges à pourvoir, les derniers seront biffés.
- Les listes doivent indiquer le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession, l'adresse exacte, ainsi que l'accord signé des candidats.
- Chaque liste doit porter la signature manuscrite et lisible d'au moins 10 ayants droit au vote en matière communale.
- Les candidats ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils se trouvent.
- Les électeurs ou les électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats pour la même fonction. Ils ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.
- La personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme mandataire et la suivante comme suppléante. Les candidat(e)s ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité.
- Les déclarations d'apparetements entre listes doivent parvenir au secrétariat municipal jusqu'au mardi 18 octobre 2022 à 11 h 30.
- Lorsque le nombre des candidats de toutes les listes réunies ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal déclare élus tacitement tous les candidats.
- L'élection tacite doit être publiée dans la prochaine Feuille officielle d'avis.
- En ce qui concerne l'élection du maire, les partis ou groupements qui présentent un candidat font une proposition selon les formes et délais prévus pour les autres élections. Si un seul candidat est proposé dans le délai prescrit, il sera déclaré élu tacitement par le Conseil municipal.
- Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il a lieu, en général, deux semaines (14 jours) plus tard que le premier tour, soit le 11 décembre 2022.

#### Elections municipales, envoi groupé du matériel de propagande

Conformément à l'article 9, alinéa 4, du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, les partis et groupements ayant déposé des listes de candidats peuvent, s'ils le désirent, participer à

l'envoi du matériel de propagande par les soins de la commune. Ils en informeront le secrétariat municipal au plus tard lors du dépôt des listes de candidats, soit jusqu'au jeudi 13 octobre 2022, à 11h30.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Aucune contribution financière ni aide ne seront demandées aux partis et groupements.
- Après les éventuels pliages à effectuer par les partis, le matériel de propagande doit avoir le format A5 et son poids ne doit pas dépasser 30 grammes par parti et par électeur.
- Les bulletins de vote non officiels doivent être glissés dans les brochures ou journaux de propagande, de manière à former un tout par parti (format maximal : A5).
- Le matériel de propagande sera livré au secrétariat municipal au plus tard le vendredi 28 octobre 2022 à 11h30, dernier délai.
- Conformément à l'article 7, alinéas 2 et 3, du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, la Municipalité fait imprimer, pour toutes les listes déposées, des bulletins de vote portant la dénomination de la liste, le numéro d'ordre et les indications relatives aux candidats. Lors du dépôt des listes, les partis et groupements indiqueront à la chancellerie municipale le nombre de bulletins de vote supplémentaires désirés, qui seront imprimés à leurs frais.

Reconvilier, le 19 septembre 2022

Le Conseil municipal



## Roches

### Election d'un(e) conseiller(e) communal(e)

A l'échéance du dépôt des listes, le 16 septembre 2022 17h, pour l'élection d'un(e) conseiller(e) communal(e), deux listes ont été déposées dans les délais :

- Liste N° 1 (Raptor) portant le nom de M. Toni Hohermuth
- Liste N° 2 (Raimeux) portant le nom de M<sup>me</sup> Sandrine Christen

L'élection communale par les urnes aura lieu le 30 octobre 2022.

Roches, le 19 septembre 2022

Conseil communal



## Saicourt

Informations communales

### Eau potable – recommandations

Un avis de restriction d'eau a été prononcé le 20 juillet 2022. Les précipitations de ces derniers jours permettent de lever celui-ci. Cependant, le niveau des sources reste bas. Nous vous prions donc d'appliquer les recommandations suivantes afin de ne pas gaspiller cet élément indispensable :

- limiter le renouvellement de l'eau des piscines privées et le lavage de véhicules
- privilégier les courtes douches plutôt que les bains
- limiter l'arrosage des jardins et des gazons

Nous faisons appel au bon sens de chacun afin que ces mesures simples permettent de maintenir un niveau suffisant au réservoir.

Le Fuet, le 21 septembre 2022

Conseil municipal



## Saules

### Travaux au Chemin du Stade – côté Reconvilier

Jusqu'à fin octobre, l'accès aux installations sportives du Chemin du Stade à Reconvilier sera perturbé en raison de travaux.

Le cheminement piétonnier Reconvilier-Saules (chemin des écoliers) demeure néanmoins garanti.

Saules, le 21 septembre 2022

Conseil communal



## Sorvilier

### Avis de construction

Cette publication annule et remplace celle parue le 13 juillet et le 10 août 2022.

Requérant : Cyril Beutler, Clos Beausan 6, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : Le requérant.

Emplacement : parcelle N° 229, au lieu-dit : « Clos Beausan 6 et 6a ».

Projet : aménagement et agrandissement de la grange existante, pose d'une nouvelle barrière, aménagement d'une dalle-carrelage et installation d'un aquadrain pour l'évacuation de l'eau.

Dimensions : selon les plans déposés.

Construction : selon les plans déposés.

Zone : M2.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 octobre 2022 inclusivement, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 14 septembre 2022

Le Conseil municipal

### Bourgeoisie Sorvilier

#### AVIS

Une coupe de bois avec une ligne de câble téléphérique sera effectuée du 15 octobre 2022 à fin décembre 2022

Durant toute cette période, l'accès à la Charrière du Guillaume et au Chemin Des Combes sera fermé à toutes circulations, également pour les piétons.

Sorvilier, le 19 septembre 2022

Le Conseil de bourgeoisie



## Tavannes

1992 - 2022

### 30 ans, 120 saisons, 500 enfants... et encore toutes ses dents!

Vous êtes cordialement invités à fêter le 30<sup>e</sup> anniversaire de la crèche municipale « Les 4 Saisons » avec nous

- le 30 septembre dès 17h au jardin de la crèche

Les autorités communales offrent un apéritif à la population. Un château gonflable sera mis à disposition pour amuser les plus petits. Nous attendons chaleureusement toute personne voulant visiter notre crèche ou passer un bon moment en notre compagnie.

Pour les personnes intéressées, la commune de Tavannes organisera une porte ouverte le **jeudi 29 septembre** et le **vendredi 30 septembre**. Pour une bonne organisation, nous demandons de vous annoncer au 032 481 33 91.

Tavannes, le 9 septembre 2022

La direction et l'équipe éducative de la crèche

### Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Tavannes lot 4

Les zones de pâturages et forêts, situées à l'extérieur du village et du périmètre de l'amélioration foncière, ont fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête du 26 septembre 2022 au 25 octobre 2022 à l'administration communale de Tavannes (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

La mutation 713/2021/14 est en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le mercredi 12 octobre 2022, de 19h à 21h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera à la salle H. Cobioni au 3<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

L'œuvre cadastrale déposée peut également être visualisée via le géoportail à l'adresse <https://www.geojb.ch/>

Tavannes, 21 septembre 2022

Le Conseil municipal de Tavannes



## Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage : Belmonte Mario, Les Ragies 25, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Liechti SA, Route de Pierre Pertuis 25, 2710 Tavannes

Adresse du projet : BF 1237, Les Ragies 25, 2735 Bévillard

Description du projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieur à l'est de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 21 septembre au 20 octobre 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 13 septembre 2022  
Commune mixte de Valbirse

**Avis de construction**

Requérants/maître d'ouvrage : Lötcher Patrick, Champs-Thiébauds 11, 2735 Bévilard

Auteur du projet : Liechti SA, Route de Pierre Pertuis 25, 2710 Tavannes

Adresse du projet : BF 1195, Champs-Thiébauds 11, 2735 Bévilard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure à l'est de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 21 septembre au 20 octobre 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions – consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 13 septembre 2022  
Commune mixte de Valbirse

**Commune bourgeoise de Bévilard**

**Entrée en vigueur d'un règlement**

Suite à la décision prise le 24 juin 2022 par l'assemblée de bourgeoisie et compte tenu que nul n'a fait recours dans le délai imparti, sont considérées comme adoptées les modifications du Règlement financement spécial destiné au maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier avec entrée en vigueur au 01 octobre 2022.

Bévilard, le 13 septembre 2022  
Le Conseil de bourgeoisie

**Avis de construction**

Requérants/maître d'ouvrage : Burato Fabrizio, Route de Moron 11a, 2735 Malleray

Auteur du projet : Boegli Jardins piscine, Route Principale 7, 2762 Roches

Adresse du projet : BF 1544, Route de Moron 11a, 2735 Malleray

Description du projet : construction d'une piscine enterrée en polyester, dalles de jardin autour du bassin et pompe à chaleur à l'ouest de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A

Dérogations : art. A151, RGC

Dépôt public : du 21 septembre au 20 octobre 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions – consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 15 septembre 2022  
Commune mixte de Valbirse

**Infos communales**

**Défis énergétiques : une directive en cours d'élaboration**

Dans quels domaines la commune peut-elle réaliser des économies d'énergie et d'eau ? Les différents services communaux se penchent actuellement sur cette question afin de formuler des propositions. Une fois analysées, celles-ci donneront naissance à une directive qui permettra à la commune de contribuer à sa manière aux défis énergétiques et hydriques du moment. De plus amples informations seront données une fois le processus terminé.

**Les bureaux rénovés s'ouvrent au public le 10 novembre**

Les travaux de rénovation de l'administration communale sont désormais terminés. Afin de marquer le coup et de permettre à la population de visiter les lieux, des portes-ouvertes seront organisées le jeudi 10 novembre 2022, de 18h30 à 20h pour le public.

Ces travaux offrent davantage de place et un outil de travail moderne aux collaborateurs. L'accueil de la population est aussi nettement amélioré puisque les guichets sont désormais accessibles de plain-pied.

Enfin, une nouvelle salle permettra aux commissions communales de siéger dans des conditions optimales.

Bévilard, le 19 septembre 2022  
Commune mixte de Valbirse

**Divers**

**Syndicat d'amélioration foncière intégrale Court (SAFIC)**

**Assemblée**

La 22<sup>e</sup> assemblée des propriétaires aura lieu le **mardi 25 octobre 2022 à 20h, au centre communal de Court.**

**Ordre du jour**

1. Salutations.
2. Procès-verbal de la 21<sup>e</sup> assemblée des propriétaires du 13 juin 2022.
3. Approbation de la modification de l'article 7 alinéa 2 des statuts du SAFIC.
4. Informations sur la dissolution du SAFIC.
5. Nomination du comité de dissolution du SAFIC.
6. Divers.

Court, le 21 septembre 2022

Comité du Syndicat d'amélioration foncière intégrale Court (SAFIC)

**Validation  
de vos avis  
sur la plateforme :  
lundi 14h**

**Calendrier des parutions 2022**

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	44	40	02.11.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi
38	34	21.09.2022	mercredi	45	41	09.11.2022	mercredi	52		28.12.2022	SUPPRIME
39	35	28.09.2022	mercredi	46	42	16.11.2022	mercredi				
40	36	05.10.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi				
41	37	12.10.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi				
42	38	19.10.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi				
43	39	26.10.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi				

# **informations pratiques**



## **Moutier**

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### **Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu - ma** 9h à 11h et 15h à 17h

**Mercredi** 15h à 17h

**Jeudi** 15h à 18h

**Vendredi** 9h à 11h et 14h à 16h

### **Service social:**

**Lu et ve** 9h à 11h et 14h à 16h

**Ma et Me** 14h à 16h

**Jeudi** 14h à 18h

### **Police administrative:**

**Lu - ma et ve** 10h à 11h et 15h à 16h

**Mercredi** 15h à 16h

**Jeudi** 10h à 11h et 16h à 18h

### **Service de renseignements juridiques**

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### **Carte journalières (prix Fr. 48.-)**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Bons prévôtois**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Téléphones**

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet**  
**Electricité. Eau** 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

# informations pratiques



## Perrefitte

Administration communale  
Magali Zampedri  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: perrefitte@gmail.com  
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur  
en cas d'absence)  
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h  
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
Site internet: www.perrefitte.ch



## Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: admin@petit-val.ch  
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h  
Mardi de 9 h 30 à 11 h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: www.petit-val.ch



## Rebévelier

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c.o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel: rebevelier@bluewin.ch  
Heures d'ouverture: sur demande



## Reconvilier

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73  
Courriel: info@reconvilier.ch  
Site internet: www.reconvilier.ch

### Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

# **informations pratiques**



## **Belprahon**

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch)  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)

Agence AVS du Grand Val 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)  
Courriel: [avs.grandval@cremines.ch](mailto:avs.grandval@cremines.ch)



## **Champoz**

Commune mixte de Champoz  
Broгна Alexandra  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: [admin.champoz@bluewin.ch](mailto:admin.champoz@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



## **Corcelles**

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

### **Déchetterie - points de ramassage**

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)